

COMITE DIRECTEUR DU S I T G

Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2023

Salle Galiléo et en visioconférence

Présent-e-s :

M. F. Bessat (Pôle métropolitain du Genevois français)
M. S. Canalis (IGN)
M. J.-R. Eudes, en remplacement de M. E. Favre (OCSIN/DIN)
M. F. Josselin, (OU/DT), Président du comité directeur
M. J. Lateo (CPEG)
M. A. Lehmann (Université de Genève), Président de la Commission technique
M. T. Maréchal (AIG)
M. H. Martin (SIG)
M. L. Niggeler (DIT/DT)
M. P. Oehri (DIT/DT), Directeur du centre de compétence du SITG
Mme C. Rieder (DIT/DT), centre de compétence du SITG
M. Y. Robert (CERN)
M. M. Rousseau (RGD)
M. Th. Royston, en remplacement de M. Ch. Wuthrich (Ville de Genève)

Excusés/Absents :

M. A. Buogo (swisstopo)
M. P. Burri (ACG)
Mme P. Combe Dutheil (FTI)
M. A. Decosterd (imad)
M. E. Favre (OCSIN/DIN)
M. B. Mury (Région de Nyon)
M. Y. Schneeberger (Fondation des parkings)
M. J. Thomas (TPG)
M. C. Wuthrich (Ville de Genève)

Centre de compétence du SITG

République et Canton de Genève - Département du Territoire
Direction de l'Information du Territoire
Quai du Rhône 12 – 1205 Genève – Tél: +41 22 546 72 71 – www.sitg.ch

CD SITG du 22 septembre 2023

1. Points administratifs

Suite à la sollicitation du SIS d'intégrer le SITG, une rencontre a été organisée avec F. Josselin et L. Niggeler pour leur expliquer le contexte de réorganisation du SITG. Une nouvelle séance est programmée prochainement.

2. Evolution du SITG

a. Synthèse des entretiens (FJO)

Une série d'entretiens informels a eu lieu avec la quasi-totalité des partenaires. Une synthèse de l'ensemble a été faite. Ces échanges ont été très riches et ce type de rencontre pourrait être renouvelé sur les périodes estivales.

La réflexion portait sur les court et moyen termes. Elle doit se poursuivre avec une vision plus long terme. Il faut souligner l'intérêt et l'importance pour les partenaires d'un projet collectif comme le SITG, même si la structure et la position de l'Etat changent.

La notion de partenariat évolue et change de nature. Pour H. Martin, cela clarifie les modalités de collaboration au sein du SITG.

Il est important d'avoir un cadre solide et pérennisé. La forme conventionnelle (convention d'objectifs), très opérationnelle, doit clarifier certains points, comme la prise en charge des ressources nécessaires à faire fonctionner le SITG. L'une des questions qui ressort des entretiens concerne les frais de fonctionnement : le socle technique est pris en charge par l'Etat mais qu'en est-il des ressources humaines nécessaires à faire vivre le SITG ?

Il s'agit également de fixer ensemble les modalités de définition des données d'intérêt cantonal (qualité, précision, délais, coûts...), les exigences d'ouverture et de partage des données, notamment sur deux aspects, les domaines de la concurrence et des données stratégiques qui ne doivent pas être diffusées.

Un autre point est l'intérêt à maintenir la coopération avec les différents acteurs transfrontaliers, l'IGN, la région de Nyon ou swisstopo, Réfléchir à cette géométrie variable.

Ces discussions ont été un carburant très utile pour les équipes de la DIT. Elles soulèvent des interrogations et des pistes à approfondir.

Ces échanges ont été provoqués pour régler les questions à court terme mais ont permis l'ouverture de discussions sur les phases transitoires. Certains aspects doivent se mettre en place dans le temps. Prendre également en compte l'arrivée d'éventuels nouveaux acteurs ainsi que les aspects techniques, conventionnels et réglementaires.

Certains aspects politiques et légaux sont en cours de clarification. Un travail est en cours avec P. Oehrli et Me Alberini.

CD SITG du 22 septembre 2023

b. Point de situation sur le projet de loi (LNI) – Annexe 1

Le projet de loi est en cours de consultation externe. L. Niggeler précise qu'il se tient à disposition des partenaires pour présenter ce projet de loi dans le détail.

Les principes de la loi et la planification prévue sont détaillés dans la présentation en annexe.

Une présentation du Geohub pourrait être programmée en séance du Comité directeur ou de la Commission technique.

Tous les éléments de la loi seront progressivement mis en place.

Les partis seront consultés au moment du traitement du projet de loi au Grand Conseil.

En plus des organisations/entités listées pour une consultation externe, il est souhaité d'y ajouter les HUG et le TCS.

La loi fixe les conditions générales d'utilisation des données; le principe de l'open date est mis en avant, le propriétaire de la donnée devant justifier le cas contraire.

La remise à niveau des conditions générales d'utilisation des données est prévue pour fin octobre.

T. Royston demande s'il est prévu de définir un niveau de service opérationnel. J.-R. Eudes confirme que le SLA s'adaptera aux différents types de clients.

c. Organisation et gouvernance (POE) – Annexe 2

P. Oehrli présente des éléments du projet de règlement, qui est d'un niveau plus opérationnel. Il est prévu de travailler avec les partenaires sur un calendrier de mise en œuvre.

Le document présenté (annexe 2) détaille les principes généraux du règlement.

Le département du territoire est chargé d'appliquer la loi. La DIT est chargée de suivre la mise en œuvre du règlement et la qualité des données.

P. Oehrli donne un aperçu des commissions qui pourraient être mises en place selon une nouvelle arborescence.

Th Royston souligne qu'à la lecture du document, il lui semble que l'on attend davantage des partenaires, mais que ceux-ci auront moins de droit.

P. Oehrli explique le travail qui doit être effectué pour mettre sur pied le catalogue des données d'intérêt cantonal. Ces données peuvent être de toute origine, et sont indispensables à la prise de décision de la puissance publique.

A la question de Th. Royston qui demande si les communes seront consultées en amont,

CD SITG du 22 septembre 2023

P. Oehrli confirme que non seulement les communes, mais également les offices cantonaux, les fournisseurs responsables de données seront consultés et devront se positionner. Les discussions seront ouvertes, pour préavis du comité stratégique. Le processus sera fera en mode consultation.

Les entités responsables des données au catalogue devront répondre à certaines exigences, mais bénéficieront également de nouvelles opportunités.

A. Lehmann enverra une invitation à P. Oehrli pour une présentation à la Commission technique.

Sur demande, ces présentations peuvent être faites chez les différents partenaires qui peuvent également utiliser en interne les documents annexés au PV.

3. Commission technique

La dernière réunion a eu lieu le 19 juin. L. Niggeler, A. Vieira de Mello et V. Prunier étaient présents pour une présentation de l'évolution du SITG et la création du GEOHUB - chargé de la migration des services SITG sur une plateforme géomatique transverse sous gouvernance de l'Etat - et de la GEOTEAM, formée par des personnes de l'OCSIN (pour le côté technique) et de la DIT (pour le côté organisationnel), ainsi que pour évoquer l'avenir de la commission technique et de son organisation dans ce nouveau contexte.

4. Journée romande de la géoinformation

La journée est complète deux mois avant son ouverture (600 places). Au vu du nombre de participants, le comité réfléchit à une nouvelle organisation de la session plénière, avec une retransmission vidéo dans une autre salle. Les derniers détails d'organisation pour les stands sont en cours (réservation complète également).

Au vu du succès de la manifestation, une réflexion est en cours pour les années à venir.

A. Lehmann relève la très bonne organisation de l'asit VD.

5. Divers

Pas de divers

Annexes : présentations LGéo et RGéo

CRi – 29.09.2023